

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 354 promulguant le décret du 10 octobre 1906, modifiant le traitement de parité d'office du personnel des Contributions indirectes aux Colonies.

n° 354

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
29 décembre 1906

Numéro JO  
n° 122 du 01/01/1907

Date du numéro  
1 janvier 1907

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Chevalier de la Légion d'Honneur : Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** la circulaire ministérielle du 30 novembre 1906 prescrivant de promulguer dans la Colonie le décret du 10 octobre 1906 modifiant les traitements de parité d'office servant de base à la liquidation des pensions du personnel des Contributions indirectes aux Colonies

**Vu** le décret précité ;

### TEXTE INTÉGRAL

Art, 1er. — Est promulgué dans la Colonie pour y être exécuté selon sa forme et teneur le décret du 10 octobre 1906 modifiant les traitements de parité d'office servant de base à la liquidation des pensions de retraite du personnel des Contributions indirectes aux Colonies.

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal Officiel de la Colonie.

P. PASCAL.